

# Pré-diagnostic Hygiène et Sécurité

Pour être en règle avec le Code du Travail et prévenir tout risque d'accident

## Objectifs

- Evaluer la situation de l'entreprise vis à vis de la réglementation du Code du Travail
- Informer l'entreprise sur les textes réglementaires qui la concernent
- Identifier un plan d'actions préventives et/ou correctives

## Démarche

Un expert CCI effectue une visite de votre entreprise pour :

- Réaliser un état des lieux et relever les éventuelles non-conformités
- Identifier les risques liés à vos activités, vos locaux et votre organisation

Il effectue également une recherche des textes réglementaires applicables à votre entreprise et vous restitue un rapport complet, avec préconisations sur les points d'amélioration.

## Bénéfices entreprise

- Une vision panoramique des principaux risques liés à votre activité et votre organisation
- Une connaissance des principaux textes de la réglementation
- Une mesure des écarts entre la situation actuelle et la réglementation
- Une prise de conscience et hiérarchisation des dangers pouvant déstabiliser votre entreprise
- Une mise en œuvre d'une démarche préventive et/ou corrective

## Public concerné

- Directeur Technique, Directeur Général de PME, TPE, Responsables Sécurité

## Informations Pratiques

Pour être recontacté par nos experts

## Durée

Variable : journée(s) d'entretien et visite des installations, journée(s) de recherche de textes réglementaires et rédaction de rapports, journée(s) de restitution du diagnostic et de validation d'un plan d'actions

**Contact** : Direction Appui aux Entreprises

Sandrine Tannière – Responsable du service QSSE

Tel : 03 44 79 80 97